

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2016-64 du 25 octobre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1631039S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015-37 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 décembre 2015 nommant Mme Dominique Legrand directrice de l'établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes-Auvergnes;

Vu la décision n° N 2015-40 du président de l'Établissement français du sang en date du 10 décembre 2015 nommant M. Jean Michel Daloz secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes-Auvergne;

Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique Legrand, directrice de l'EFS Rhône-Alpes-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les actes relatifs à l'exécution, hormis les actes précontentieux, ainsi que les actes relatifs à la passation, hormis l'attribution et la signature du marché public ainsi que les actes précontentieux, en cas de relance sur un objet et périmètre identique, des marchés publics nationaux suivants:

- marché public n° 00A14058 relatif à la fourniture de réactifs ULTRIO et VWNV, HAV B19 sur TIGRIS en métropole, conclu avec GRIFOLS;
- marché public n° 00A14058 relatif à la fourniture d'automates, de réactifs et la maintenance pour DGV sur TIGRIS en métropole, conclu avec GRIFOLS;
- marché public n° 00A13205 relatif à la fourniture d'automate de réactifs et la maintenance pour DGV des DOM sur automate PANTHER, conclu avec GRIFOLS;
- marché public n° 00A15171 pour la fourniture d'embouts pour automates TECAN, conclu avec TECAN;
- marché public n° 00A13194 relatif à la fourniture d'automates TECAN, conclu avec TECAN;
- marché public n° 00A13035 relatif à la fourniture de tubes de prélèvement de sang pour analyses de biologie, conclu avec BECTON DICKINSON;
- marché public n° 00B14064 relatif à la fourniture d'automates de dosage des protéines et réactifs, conclu avec ERBA;
- marché public relatif à la fourniture d'automates pour électrophorèse des protéines et réactifs associés, conclu avec SEBIA;
- marché public n° 00A16049 relatif à la fourniture d'osmoseurs pour automates TIGRIS et pour autres activités de l'EFS hors QBD, conclu avec MILLIPORE.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Dominique Legrand, directrice de l'EFS Rhône-Alpes-Auvergne, délégation est donnée à M. Jean Michel Daloz, secrétaire général de l'EFS Rhône-Alpes-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 octobre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS